

revente. Sauf erreur, des États américains l'ont fait au nom des lois sur le commerce loyal. Je n'aimerais pas que le maintien des prix de revente soit obligatoire ou interdit. Les gens devraient être libres de conclure des arrangements à leur gré. Le maintien des prix de revente est parfois le seul moyen efficace par lequel un fabricant peut obliger un commerçant à assurer, dans une certaine mesure, le service aux acheteurs que le produit intéresse. Il n'est certes pas plus sage d'interdire le maintien des prix de revente que de l'imposer.

Le bill apporte certaines modifications secondaires aux lois qui visent les banques. Je suis d'accord avec les députés qui ont soutenu que les banques ne devraient pas recevoir de traitement de faveur. J'abonde dans le sens des députés qui ont soutenu qu'on ne doit pas réserver de traitement spécial aux banques. Les banquiers doivent se soumettre au Code criminel comme tout le monde. Pourquoi les exclurions-nous des dispositions des lois contre les monopoles?

● (1750)

Mais même si les banques devaient se soumettre à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, leur monopole de fait resterait inchangé. Le véritable pouvoir de monopole dont disposent les banques ne repose pas sur des ententes entre banquiers, mais sur les restrictions que pose le gouvernement à la création de nouvelles banques. Ce monopole du crédit doit être aboli, et je reviendrai sur le sujet lorsque le gouvernement mettra le bill C-13 en délibération.

Je me réjouis de voir se former un consensus sur la question. Le 14 mars, au cours du débat portant sur ce bill, le député d'York-Simcoe (M. Stevens) a déclaré:

Je dirais que, plus que tout autre, une banque à charte peut limiter ou accroître la concurrence.

Pendant le même débat, mais le 13 mars, le député de Shefford (M. Rondeau) avait dit:

... les banques sont à la source du monopole qui existe et qui contrôle les autres. Le monopole de l'argent, du crédit, et entraîne celui de la production quand il le veut, et le fait mourir quand il veut.

Peut-être le député de Shefford est-il plus conservateur qu'il ne le croit; peut-être siège-t-il du mauvais côté de la Chambre.

Voyons maintenant ce que le gouvernement pourrait faire pour aider le consommateur. Il pourrait faire beaucoup de choses pour faciliter la concurrence, en supprimant toutes les restrictions qu'il a imposées dans ce domaine.

Dans son discours du 14 mars, le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a parlé au cours de ce débat de l'organisation inefficace de l'industrie de la réfrigération protégée par les tarifs au Canada, et il a ajouté:

C'est un bon exemple d'un domaine où la concurrence a grandement nui à notre société et a contribué à abaisser le niveau de vie dont nous pourrions jouir.

Dans son raisonnement, il rejetait sur la concurrence le blâme des effets néfastes des tarifs. Très peu de gens ne connaissent même que les principes d'économie élémentaires auraient commis une telle erreur. J'ajouterais toutefois en passant qu'il s'est partiellement rachaté quelques minutes plus tard en disant:

... c'est la demande, et non le coût de production, qui détermine le prix ...

C'est un point de vue que j'ai tenté, sans grand succès je crois, de faire partager au député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) au cours du débat du 15 mars au sujet de sa motion demandant des contrôles de prix sélectifs. Si le député de Toronto-Lakeshore ne veut pas m'entendre,

Concurrence—Bill

peut-être voudra-t-il écouter son collègue, le député de Waterloo-Cambridge.

En d'autres occasions, j'ai demandé au gouvernement de mettre fin aux monopoles des offices de commercialisation des produits de ferme, mais le gouvernement ne veut pas écouter. D'une part le gouvernement crée des monopoles et d'autre part il nous présente une prétendue loi anticoalition afin de détourner notre attention des monopoles qu'il a créés. Quelle hypocrisie!

Dans un discours précédent, j'ai signalé que lorsque le gouvernement intervient, par l'intermédiaire d'offices de commercialisation, de présumées lois anti-coalitions, ou par quelque moyen que soit, dans le libre jeu de la concurrence des marchés, il favorise un groupe, celui des producteurs inefficaces, aux dépens de deux autres groupes, ceux des consommateurs et des producteurs efficaces. Il s'ensuit que la productivité est limitée et les consommateurs sont contraints de payer inutilement des prix élevés.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais vous citer la conclusion de l'ouvrage d'Armentano, dont je parlais plus tôt. Il dit:

Ou le capitalisme est un système économique viable, ou il ne l'est pas. Une politique active d'intervention gouvernementale dans le régime de la libre entreprise constitue une contradiction dans les termes. Les échanges d'entreprise privée sont volontaires ou non; on ne peut légiférer la libre entreprise ou susciter la concurrence. Pour que le marché soit libre, le gouvernement doit se garder de toute intervention; car prétendre que l'État peut créer des marchés «libres» est une nouvelle contradiction. Les critiques de la politique anti-trust qui prétendent se soucier du régime de la libre entreprise n'ont pas admis ou refusé d'admettre cette question fondamentale.

Peut-on parler de monopole dans le système économique actuel? Assurément. Le gouvernement accorde des faveurs, des privilèges... peut permettre et permet effectivement à certaines sociétés de détenir et d'utiliser «un pouvoir monopoliste», ... pour en retirer des avantages économiques. De tels procédés «ploutocratiques» (comme les appelait William Graham Sumner) sont l'essence même d'un monopole; ils sont tout à fait déplacés dans un régime de marché libre et devraient être abolis. Les «monopoles» que les organismes comme la FCC, le CAB et l'ICC maintiennent ne dureraient pas un jour sans l'appui du gouvernement.

Mais ce genre de «monopoles» n'a aucun rapport direct avec le rôle de l'antitrust. L'antitrust était censément orienté vers les problèmes de monopole du marché libre et les problèmes concurrentiels marginaux qui surviendraient lorsqu'on laisserait le monde des affaires libre de poursuivre ses propres intérêts. Pourtant, ironiquement, l'essence du marché monopoliste est gouvernementale. Dans ces conditions, on peut dire que l'antitrust est une tactique de diversion qui tend à détourner les regards des véritables problèmes de monopole... le développement de rapports ploutocratiques entre le secteur des affaires et le gouvernement. Certains éléments de ce secteur n'ont jamais aspiré à la «concurrence libre», à laquelle sont souvent associées les incertitudes et les «irrationalités». Ils ont cherché et réussi à obtenir des subventions et une protection économique grâce au système politique. Ils ont voulu se servir du gouvernement pour «régler la concurrence», supposément parce qu'elle penchait vers un monopole. Les lois contre les coalitions, donc, sont peut-être une plus grande supercherie que quiconque l'avait imaginé.

Le bill sera peut-être adopté en gros sous sa forme actuelle. Dans ce cas, la confusion qui règne à l'égard des lois contre les coalitions au Canada ne fera qu'augmenter; l'efficacité de la production diminuera, les consommateurs et les producteurs efficaces souffriront et rien n'aura été fait pour empêcher les vrais monopoles.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, avec le consentement de la Chambre, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

[Traduction]

Des voix: D'accord.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)